Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23,5 millions demandés pour la construction de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux

L'avancement du projet de futur établissement concordataire de détention pour mineurs «Aux Léchaires» à Palézieux se poursuit. Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit d'ouvrage de 23,5 millions. Cette nouvelle étape s'inscrit parfaitement dans le calendrier tel que fixé dès le départ. La mise en exploitation du futur établissement de détention est prévue pour fin 2013.

En adhérant au concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin), l'Etat de Vaud s'est engagé à construire et à exploiter un établissement centralisé destiné à la détention avant jugement, aux peines privatives de liberté et aux sanctions disciplinaires. La construction de l'établissement de détention pour mineurs «Aux Léchaires» répond donc à une obligation tant légale que concordataire.

Après la désignation de la commission de construction et le développement final du projet «Insertion-réinsertion» du bureau d'architecture lausannois Guy Corbaz et Pascal Oulevay, c'est désormais la demande du crédit d'ouvrage de 23, 5 millions de francs que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil. En mars 2009, le Grand Conseil avait accordé au Conseil d'Etat un crédit d'étude de 3,1 millions et un million pour l'achat du terrain.

La décision de réaliser l'établissement en deux étapes telles que proposée dès le départ est confirmée, à savoir une première étape pour 36 détenus. (Une deuxième étape permettant d'accueillir 18 détenus supplémentaires pourra se faire de manière autonome). Le montant des travaux de la première étape est devisé à 30, 5 millions. Des subventions de l'Office fédéral de la Justice sont prévues pour 2,8 millions. Les dépenses nettes à charge du Canton sont de 27,7 millions, achat du terrain inclus. En déduisant le crédit d'étude de 3,1 millions et le crédit pour l'acquisition du terrain d'un million déjà octroyés par le Grand Conseil, le montant net du crédit d'investissement à charge du Canton est donc de 23,5 millions. L'amortissement des coûts des travaux est prévu sur 25 ans. Le permis de construire est attendu incessamment, l'opposition de Pro Natura relative à la zone humide présente sur le terrain étant sur le point d'être

levée formellement, suite aux négociations constructives menées entre Pro Natura et les services de l'Etat. En cas d'octroi du crédit par le Grand Conseil en juin 2011, les travaux sont prévus de septembre 2011 à décembre 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mai 2011

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 ; DINT, Denis Froidevaux, chef a.i. du SPEN, 079 214 14 22 ; DINF, Yves Golay, SIPAL, chef a.i. de la division architecture et ingénierie, 021 316 73 17

Exposé des motifs_crédit d'ouvrage_Palézieux